

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CCAS DU 12 MAI 2021 A 18H**

Sous la Présidence de Monsieur Rachel PASCAL, Président du Conseil d'administration.

La convocation a été adressée le lundi 03 mai 2021 avec l'ordre du jour suivant :

1. Election d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2021.
3. Délibération pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité.
4. Organisation du repas juin / juillet 2021.
5. Affaires diverses.

Étaient présents : Mesdames Elisabeth HUSSARD, Delphine JOLIOT, Tiffany FRABOULET, Marie-Pierre VINET ; Messieurs, Rachel PASCAL, Roger CHOTTIN

Étaient absentes excusées : Mesdames Salimata SPINATO, Christiane SCHUELLER, Roseline PIROTTE, Monique STEGNER.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Pierre VINET

Compte-rendu affiché le 19 mai 2021.

1. Election d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président invite le Conseil d'Administration à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration désigne Marie-Pierre VINET pour remplir cette fonction.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 mars 2021.

Après lecture par tous les membres du CCAS, le compte-rendu de la réunion du 17 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Délibération pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,
- Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de forme papier,
- Considérant que la collectivité de Manoncourt-en-Vermois souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Après discussion, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité :

- De s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires du CCAS au contrôle de légalité,
- D'autoriser M. le Président du CCAS, Rachel PASCAL, à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'intérieur dit « opérateur de transmission »
- D'autoriser M. le Président du CCAS à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- D'autoriser M. le Président du CCAS à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

4. Organisation du repas juin / juillet 2021.

- Date retenue = **samedi 04 septembre** car les délais sont trop courts pour organiser un repas vers fin juin / début juillet.
- Traiteur validé dans les semaines à venir et un flyer pour information et réservation sera distribué.
- Lieu retenu = chapiteau sur le terrain de foot de Manoncourt-en-Vermois.
- Tranche d'âge = repas pour les + de 60 ans (dans l'année 2021), c'est-à-dire les personnes nées en 1961 et avant.
- Invités = conjoints des membres du Conseil Municipal et du CCAS qui n'ont pas 60 ans. Une participation leur sera demandée selon le coût du traiteur.
- Traiteur = Roger CHOTTIN va prendre contact avec M. KLEIN, traiteur à Dombasle-sur-Meurthe afin qu'il nous propose un devis pour un repas (de l'apéro au dessert) avec vaisselle et service inclus (environ 50 personnes).
- Animation = Rachel PASCAL prendra contact avec un animateur de Bouxières-aux-Dames (M. CHARTOGNE). Il joue en solo : trompette + bugle + accordéon + piano.

La prochaine réunion de préparation du repas aura lieu : **le jeudi 8 juillet à 18h** (validation d'un traiteur, validation du flyer d'information auprès des personnes concernées, organisation pour la mise en place du matériel du 04 septembre...).

La séance est close à 19h.

La secrétaire de séance

Marie-Pierre VINET

Monsieur Le Président

Rachel PASCAL